

## LES ÉTAPES : Postulat, Noviciat, Vœux temporaires, Vœux perpétuels

<https://petitessoeursdespauvres.org/>

### 1. POSTULAT

Le postulat est une période de transition.

*C'est un temps de connaissance mutuelle entre la jeune fille et la Congrégation, un temps de discernement qui permet de voir si la vocation d'humble service, charisme reçu par Sainte Jeanne Jugan, correspond réellement à l'appel de Dieu pour elle.*

*Il dure 9 mois dont les 6 premiers mois se déroulent pour l'Europe à St Servan (St Malo) au sein d'une "Ma Maison" des Petites Sœurs des Pauvres.*

**Les postulantes participent à la vie de prière de la communauté ainsi qu'à la vie fraternelle.**

**C'est aussi un temps d'apostolat auprès des personnes âgées.** Les trois derniers mois du postulat se déroulent à la Maison-Mère de la Congrégation, la Tour Saint Joseph (St Pern - Ille et Vilaine).

### 2. NOVICIAT

*Le noviciat se déroule durant 2 années à la Maison-Mère de la Congrégation, La Tour Saint Joseph (pour l'Europe). Les novices sont initiées aux exigences essentielles de la vie religieuse. Elles sont guidées, au long de cette formation, par la Mère Maîtresse qui, avec compréhension et respect de leur personnalité, leur apprend à discerner la Volonté de Dieu humblement reconnue dans le concret de la vie.*

*Une place primordiale est donnée à l'initiation à la prière à travers l'oraison et l'adoration eucharistique afin de se mettre à l'écoute du Seigneur et de se disposer à répondre à son appel. La prière communautaire s'exprime à travers la liturgie des heures et la messe quotidienne vécues ensemble.*

*L'enseignement donné comporte l'étude et la méditation de l'Écriture Sainte, une solide formation doctrinale et spirituelle, une initiation à la vie liturgique et à la spiritualité de la Congrégation ainsi qu'à son apostolat propre. L'attachement au Saint Père, l'amour de l'Église dans des perspectives universelles et missionnaires, imprègnent cet enseignement.*

**Chaque novice durant cette période de probation, tend à vivre intégralement les conseils évangéliques qu'elle désire sceller par des vœux publics.**

*Le noviciat comporte 2 stages d'hospitalité dans une maison de la Congrégation.*

### 3. VŒUX TEMPORAIRES

**Après le noviciat, au cours de la période des vœux temporaires, la jeune professe poursuit sa formation religieuse, apostolique, doctrinale et technique selon ses aptitudes.**

*Le programme de formation des jeunes professes comporte habituellement :*

- Deux années de vie apostolique dans une communauté
- Une année de "juniorat" dans une maison organisée à cette fin avec une Maîtresse de formation. **Le juniorat est une année d'approfondissement spirituel et doctrinal.** Intervenant ordinairement après deux ans d'expérience auprès des Personnes âgées de nos maisons, il est riche d'enseignements et de relecture concrète de la vie d'une Petite Sœur.

#### **4. VŒUX PERPÉTUELS**

*Second Noviciat*

*Après la période de vœux temporaires, l'acte définitif et essentiel de la consécration perpétuelle demande à être précédé d'une préparation suffisamment longue, passée dans la retraite et la prière. Dans ce but, toutes les Petites Sœurs du monde entier viennent à la Maison-Mère (La Tour Saint-Joseph) pour une année de second noviciat.*

***La formation reçue au cours de cette année internationale*** tend à aider les Petites Sœurs à mûrir humainement et spirituellement. Elle les fait grandir dans leur amour de l'Eglise, assure l'unité des esprits et des cœurs dans la Congrégation et leur permet de s'imprégnier de l'esprit de notre Mère fondatrice Jeanne Jugan dans les lieux mêmes où elle vécut.